



Adhésion obligatoire mutuelle du conjoint ???

Par byellas29

Bonjour, je suis enseignant depuis une dizaine d'années et j'ai toujours été affilié à la MGEN, ma conjointe (nous sommes pacsés) a fait plusieurs boulots et avait toujours sa mutuelle propre.

Seulement voilà, au premier janvier 2024, la mutuelle de son travail devient obligatoire pour elle mais aussi à mon grand étonnement, pour moi... la MGEN n'étant pas obligatoire et n'étant pas (a priori) dans les cas d'exemption, je me retrouve donc, si j'ai bien compris, obligé d'adhérer à sa mutuelle. Je n'aime pas ce principe, d'autant que son contrat est précaire (CDD d'un an) et risque de ne pas être renouvelé, ce qui m'obligerait à prendre une mutuelle pendant quelques mois avant de revenir à la MGEN, je trouve que cela n'a aucun sens ! La liberté de choix n'est donc pas possible ? Ou alors ma conjointe a mal compris et on lui fait du chantage pour que j'adhère aussi ? Je trouve cette situation hallucinante.

Qu'en pensez-vous ? Suis-je véritablement obligé d'adhérer à sa mutuelle, avec la sensation très désagréable de me faire forcer la main ?